

Luxembourg, le 19 décembre 2003

A tous les établissements de crédit

CIRCULAIRE BCL 2003/182

Dates de remise des rapports statistiques à la Banque centrale du Luxembourg

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer respectivement aux circulaires BCL 2002/170, BCL 2002/174 et BCL 2002/175 relatives à la modification de la collecte statistique pour vous faire parvenir, par la présente, le calendrier de remise des rapports statistiques mensuels et trimestriels au cours de l'année 2004.

Dans ce contexte, nous tenons à rappeler que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) doit transmettre à la Banque centrale européenne (BCE) les données statistiques mensuelles endéans un délai de 15, respectivement de 19 jours ouvrables suivant la période à laquelle elles se rapportent. De plus, la BCL doit remettre à la BCE les données trimestrielles endéans un délai de 25 jours ouvrables suivant la période à laquelle elles se rapportent.

Il est par conséquent indispensable que les établissements respectent scrupuleusement les différents délais de remise définis dans la présente circulaire afin que la Banque centrale du Luxembourg soit à même de respecter ses engagements dans le cadre du Système européen de banques centrales (SEBC).

1 Rapports statistiques mensuels

1.1 Rapports S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.4 «Ajustements liés aux effets de valorisation»

Les rapports statistiques mensuels S 1.1 «Bilan statistique mensuel» et S 1.4 «Ajustements liés aux effets de valorisation» doivent parvenir à la Banque centrale du Luxembourg endéans les **10 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte. Le calendrier de remise des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2004.

Période	Date de remise des rapports mensuels S 1.1 et S 1.4	
	Jour	Date
Janvier 2004	Vendredi	13.02.2004
Février 2004	Vendredi	12.03.2004
Mars 2004	Jeudi	15.04.2004
Avril 2004	Vendredi	14.05.2004
Mai 2004	Lundi	14.06.2004
Juin 2004	Mercredi	14.07.2004
Juillet 2004	Vendredi	13.08.2004
Août 2004	Mardi	14.09.2004
Septembre 2004	Jeudi	14.10.2004
Octobre 2004	Lundi	15.11.2004
Novembre 2004	Mardi	14.12.2004
Décembre 2004	Vendredi	14.01.2005

1.2 Rapport S 1.5 «Informations sur les taux d'intérêt en EUR»

La Banque centrale du Luxembourg doit transmettre endéans un délai de 19 jours ouvrables suivant la période à laquelle elles se rapportent les informations statistiques nationales agrégées relatives aux taux d'intérêt. Les établissements sont dès lors invités à faire parvenir le rapport statistique mensuel S 1.5 «Informations sur les taux d'intérêt en EUR» à la Banque centrale du Luxembourg dans les **15 jours ouvrables** suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

Le calendrier de livraison des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles le tableau précité est à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2004.

Date de remise du rapport mensuel S 1.5		
Période	Jour	Date
Janvier 2004	Vendredi	20.02.2004
Février 2004	Vendredi	19.03.2004
Mars 2004	Jeudi	22.04.2004
Avril 2004	Vendredi	21.05.2004
Mai 2004	Lundi	21.06.2004
Juin 2004	Mercredi	21.07.2004
Juillet 2004	Jeudi	19.08.2004
Août 2004	Lundi	20.09.2004
Septembre 2004	Jeudi	21.10.2004
Octobre 2004	Vendredi	19.11.2004
Novembre 2004	Mardi	21.12.2004
Décembre 2004	Vendredi	21.01.2005

2 Rapport statistique trimestriel S 2.5 «Bilan statistique trimestriel»

Le rapport statistique trimestriel S 2.5 «Bilan statistique trimestriel» doit parvenir à la Banque centrale du Luxembourg dans les **20 jours calendriers** suivant la fin du mois auquel il se rapporte.

Le calendrier de livraison des données ci-dessous reprend les dates exactes auxquelles les tableaux précités sont à remettre, au plus tard, à la Banque centrale du Luxembourg au cours de l'année 2004.

Date de remise du rapport trimestriel S 2.5		
Période	Jour	Date
Mars 2004	Mardi	20.04.2004
Juin 2004	Mardi	20.07.2004
Septembre 2004	Mercredi	20.10.2004
Décembre 2004	Jeudi	20.01.2005

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

La direction

Serge KOLB

Andrée BILLON

Yves MERSCH